

**BEUCKERS** (*Jean*), Avocat à la Cour d'Appel (Ixelles, 11.5.1866 — Bruxelles, 14.1.1925).

Docteur en droit à vingt ans, Beuckers était stagiaire au barreau de Bruxelles en octobre 1886. Inscrit au tableau de l'Ordre à la fin de son stage, il ne quitta jamais le barreau bruxellois.

Nature plutôt timide, mais enthousiaste et vibrante de patriotisme, il ne devait pas tarder à faire partie de ce groupe de jeunes gens, avocats comme lui pour la plupart, qui, sous l'impulsion du Comité d'action pour l'œuvre nationale africaine, créé par le baron Prosper de Haulleville, s'étaient assigné comme tâche de briser l'indifférence, voire la méfiance, dont témoignait l'opinion publique belge vis-à-vis des projets du roi Léopold II.

Si la nature ne l'avait pas doué des qualités d'un tribun qui lui eussent permis de se produire dans les meetings, souvent orageux, organisés par le Comité vers les années 1894-1895, elle lui avait fait don, par contre, d'une plume vive et alerte, parfois même acérée, toujours au service de l'idéal qu'il s'était tracé. Aussi, *Le Congo Belge*, premier journal de propagande populaire fondé en Belgique pour défendre le Congo, le compta-t-il parmi les membres de son comité de rédaction. Grâce à sa parfaite connaissance de la langue flamande, il assumait pendant trois ans, avec une réelle autorité, la direction du « *Belgische-Congo* » qui s'adressait aux populations du nord du pays. Nommé, par la suite, membre du comité de la Société Belge d'Études coloniales, c'est avec la même activité qu'il dirigea le bulletin de cette société.

S'il ne fut pas donné à Beuckers d'œuvrer en terre africaine, l'ardeur et le talent qu'il mit à défendre l'action de ses compatriotes au Congo le classent néanmoins parmi les pionniers de l'empire d'outre-mer dont le génie de Léopold II parvint à doter la Belgique.

10 décembre 1953.  
A. Lacroix.

[F. D.]

*La Trib. cong.*, 31 avril 1925, p. 2. — A. Van Iseghem, *Les étapes de l'annexion du Congo*, Bruxelles, 1932, p. 24.